PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi, 8 juin 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe
à la salle Victorine Veillette-Trépanier
de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026.

4. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2026.

5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives

6. Présentation et adoption des comptes – certificat de disponibilité des crédits

7. Dépenses et engagements de crédit

 7.1 Paiement du premier versement à la Sureté du Québec au montant de 52 529$.

 7.2 Adjudication du contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2026.

 7.3 Acceptation de la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

 7.4 Acceptation de la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. pour des travaux de pavage au rang Price.

 7.5 Ratification de l'inscription de la mairesse et d'un conseiller à un webinaire.

 7.6 Ratification de la signature d'une offre de services – Englobe.

8. Administration – Direction générale

 8.1 Autorisation de présenter une demande d'aide financière – Programme de restauration des traverses de cours d'eau 2026-2027.

 8.2 Autorisation à l'adjointe à la direction générale pour les vérifications d'antécédents judiciaires du personnel du camp de jour.

9. Voirie

 9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement.

10. Greffe et réglementation

 10.1 Constat d'une irrégularité procédurale et reprise de la procédure d'adoption du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

 10.3 Adoption du projet de *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

 10.4 Présentation et adoption du *règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe*.

11. Service incendie et Premiers Répondants

 11.1 Mention d'honneur à des pompières et pompiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour leurs années de service.

12. Loisirs et culture

Projet

12.1 Appui au projet du Parc riverain de Saint-Adelphe dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

12.2 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

13. Ressources humaines

13.1 Aucun point.

14. Transport, hygiène du milieu et travaux publics

14.1 Aucun point.

15. Urbanisme et développement du territoire

15.1 Aucun point.

16. Gestion des eaux

16.1 Aucun point.

17. Autres sujets

17.1 Acceptation d'un projet culturel présenté par Le Castelet du bout du rang dans le cadre des Journées de la culture 2026.

18. Suivi des comités

18.1 Le comité Embellissement.

19. Varia

19.1 .

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Projet

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 8 juin 2026 à 19 h 00
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-Veillette-Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal
Est absente :	Mme Carole Neill	Mairesse

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante Nathalie Poirier.

_____ (_____) contribuables assistent à la séance.

Ouverture de la séance

Nathalie Poirier, mairesse suppléante de Saint-Adelphe, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

2026-06-154 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par _____

et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2026-06-155 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 MAI 2026**

Il est proposé par _____

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

2026-06-156 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 MAI 2026**

Il est proposé par _____

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mai 2026, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Julie Francoeur.

Adoptée

DÉPÔT **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES**

QUE le conseil municipal prenne acte de la correspondance reçue et en accepte officiellement le dépôt;

- **Gouvernement du Québec :** Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien – aide financière maximale de 197 555$;

- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :** Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec;

- **Hydro-Québec :** Invitation à une séance d'information virtuelle portant sur le projet Axe Vallée-du-Saint-Laurent;

Projet

- **Table des élus de la Mauricie :** Invitation le 11 juin à la journée Ensemble pour nourrir la Mauricie;

- **Marianne Jacob :** Dépôt d'une plainte en vertu de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipales*;

- **Régie des incendies de la Vallée du Saint-Maurice :** Avis de la suspension temporaire de ses services de sauvetage nautique par manque de personnel qualifié.

2026-06-157 **PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Factures MAI 2026		Payé le
ADN COMMUNICATION : ALERTES MUNICIPALES	43.39 $	
ALIMENTATION BG : FACTURES IMPAYÉES JUILLET ET AOÛT 2025	97.94 $	
ALIMENTATION NAPOLÉON: ESSENCE ET EAU	350.30 $	
~~BAD BOY DESIGN: AFFICHAGE TERRAIN BALLE (LOISIRS)~~	~~537.51 $~~	
E360 : COLLECTE DE DÉCHETS DU 23 AVRIL	3 116.82 $	
EUROFINS: ÉCHANTILLONAGE EAUX USÉES	98.31 $	
J-Y MARTEL: TRANSPORT CONTENEUR ULTIME ÉCOCENTRE	603.62 $	
MGEF: BALAI DE RUE	4 475.81 $	
Neill Carole: frais de déplacement	172.62 $	
PG SOLUTIONS: FORMATION AURORA ET GESTION DE PROJET	2 127.05 $	
RÉPARATION CLAUDE CHRISTIE: RÉPARATION MACH SLUSH (LOISIRS)	215.06 $	
LES SERRES DU DOM DES POINTES : TERRE POUR AMÉNAGEMENTS	523.14 $	
SIGNOPLUS: DIVERSES PANCARTES VOIRIE	1 026.47 $	
UDA GROUPE CONSEIL: PLAN DE PROTECTION FEVRIER À AVRIL 2026	1 264.73 $	
LAFONTAINE JEANNETTE (SUBV CHEMINS PRIVÉ - CH MONGRAIN, CHEQ PERDU)	1 500.00 $	
SOUS-TOTAL	15 615.26 $	2026-05-15
Alimentation Napoléon: essence, lait et eau	708.53 $	
Carrefour jeunesse emploi: formation RCR animateurs camp de jour	225.00 $	
Coop Novago: fil, rondelle, bande acier, balai, pelle, chlore	588.51 $	
Distributeur Choisy: articles d'hygiène et sacs poubelle	194.68 $	
DJL contruction: Asphalte	367.29 $	
J-Y MARTEL: TRANSPORT CONTENEUR ULTIME ÉCOCENTRE	2 414.48 $	
Gérard Gagnon: écocentre x 4 samedis	360.00 $	
Gendron Yves: Drapeaux du Canada	254.90 $	
Lac-en-Cœur: Don résolution 2026-05-144	250.00 $	
MGEF: Niveleuse, rétrocaveuse,chargeur, excavatrice, poussière de pierre, etc	14 235.15 $	
PG SOLUTIONS: FORMATION AURORA ET GESTION DE PROJET	850.82 $	
SMB Dijitec: Copies facturables du 27/05/2026 au 27/08/2026	464.70 $	2026-05-29
Sécurité publique: Versement 1 de 2 (paiement après sécance juin)	52 529.00 $	2026-06-09
	73 443.06 $	
GRAND TOTAL CHÈQUES DE MAI 2026	**89 058.32 $**	
Frais fixe salaire élus et employés	35 187.44 $	
Les entreprises André Baker	2 715.25 $	
Hydro-Québec	8 707.45 $	
Telus	755.39 $	
Visa	3 558.06 $	
Purolator	- $	
TOTAL	**139 981.91 $**	

Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement des comptes approuvés.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la Municipalité pour payer les comptes du mois de mai 2026 au montant total de **139 981.91 $**, ci-dessus approuvés conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

2026-06-158 **Paiement du premier versement à la Sûreté du Québec au montant de 52 529 $**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe reçoit annuellement du ministère de la Sécurité publique la facture relative aux services policiers assurés par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE cette facture est payable en deux versements au cours de l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE le premier versement exigible est établi à 52 529 $;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du premier versement de la quote-part 2026 de la Sûreté du Québec au montant de 52 529 $;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin au budget de l'exercice financier 2026;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière assure le suivi administratif nécessaire et procède au paiement de cette somme.

Adoptée

2026-06-159 **Adjudication du contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder au marquage de la chaussée sur certaines voies de circulation de son territoire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux, soit celle de A1 Lignes Jaunes au montant de 5 363,00 $, plus les taxes applicables, et celle de Ligne Pro au montant de 6 809,00 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions démontre que l'offre de A1 Lignes Jaunes constitue la plus basse soumission conforme et représente le meilleur coût pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde le contrat de marquage de la chaussée pour l'année 2026 à A1 Lignes Jaunes, au montant de 5 363,00 $, plus les taxes applicables, conformément à la soumission déposée;

QUE les travaux comprennent le marquage d'environ 17 310 mètres linéaires de lignes de chaussée sur les chemins visés par la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ou toute personne dûment autorisée, assure le suivi administratif nécessaire à la réalisation de ce mandat;

Projet

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin au budget de l'exercice financier 2026.

Adoptée

2026-06-160 **Acceptation de la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder à l'application d'un abat-poussière sur certains chemins de gravier de son territoire afin d'améliorer la sécurité des usagers, le confort des citoyens et de réduire les émissions de poussière durant la saison estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de MGEF inc. pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide;

ATTENDU QUE la soumission no 260046, datée du 29 avril 2026, prévoit la fourniture et l'épandage de 22 tonnes métriques d'abat-poussière au coût de 1 090,00 $ la tonne métrique, pour un montant total de 23 980,00 $, taxes applicables en sus;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission no 260046 de MGEF inc. pour la fourniture et l'épandage de 22 tonnes métriques d'abat-poussière sur les chemins municipaux de gravier de la Municipalité de Saint-Adelphe;

QUE le montant de la dépense soit établi à 23 980,00 $, plus les taxes applicables, conformément aux conditions prévues à la soumission;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ou toute personne dûment autorisée, assure le suivi administratif nécessaire à la réalisation de ce mandat;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin au budget 2026.

Adoptée

2026-06-161 **Acceptation de la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. pour des travaux de pavage au rang Price**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe doit effectuer des travaux de réparation et de pavage au rang Price;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité et reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux, soit une soumission de PermaRoute Mauricie et une soumission d'Asphalte St-Ubalde inc.;

ATTENDU QUE la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. est au montant de 6 200 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la soumission de PermaRoute Mauricie est au montant de 6 450 $, plus les taxes applicables, incluant les frais de déplacement et de mise en place des équipements;

ATTENDU QUE le conseil municipal a analysé les deux offres reçues et considère que la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. répond adéquatement aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge que la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. constitue l'offre la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Projet

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Asphalte St-Ubalde inc. pour les travaux de pavage au rang Price, au montant de 6 200 $, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 7 mai 2026;

QUE les travaux comprennent notamment la pose d'asphalte EB-10S d'une épaisseur moyenne de 2½ pouces ainsi que la pose de colle aux endroits visés par les travaux;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin au budget de l'exercice financier 2026;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière assure le suivi administratif nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adoptée

2026-06-162 **Ratification de l'inscription de la mairesse et d'un conseiller à un webinaire**

ATTENDU QUE la formation continue des élus municipaux contribue à une meilleure compréhension des enjeux municipaux et au développement de bonnes pratiques de gouvernance;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a offert le webinaire intitulé « Nuisances sonores : les défis du vivre ensemble »;

ATTENDU QUE la mairesse, Mme Carole Neill, ainsi que le conseiller, M. Jonathan St-Arnaud, ont participé à cette activité de formation;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier leur inscription ainsi que les dépenses afférentes à cette participation;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal ratifie l'inscription de la mairesse, Mme Carole Neill, et du conseiller, M. Jonathan St-Arnaud, au webinaire intitulé « Nuisances sonores : les défis du vivre ensemble »;

QUE les frais d'inscription, s'il y a lieu, ainsi que les dépenses s'y rattachant soient autorisés et payés à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

Adoptée

2026-06-163 **Ratification de la signature d'une offre de services – Englobe**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder au remplacement d'un ponceau sur le rang Sud-Est dans le cadre du projet MSTA-006;

ATTENDU QUE des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sont requis afin d'assurer la conformité des travaux et la qualité des matériaux utilisés;

ATTENDU QUE la firme Englobe a soumis une offre de services datée du 28 mai 2026 pour la réalisation du contrôle qualitatif en chantier, incluant notamment la vérification de la compaction des matériaux, les essais en laboratoire ainsi que la production des rapports requis;

ATTENDU QUE le coût total des services est établi à 4 669,00 $, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE, considérant l'urgence de procéder aux travaux, la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Francoeur, a signé l'offre de services le 2 juin 2026 suivant l'approbation de la majorité des conseillers afin de permettre le démarrage du mandat;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Projet

QUE le conseil municipal ratifie la signature de l'offre de services intervenue entre la Municipalité de Saint-Adelphe et la firme Englobe relativement au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet MSTA-006 – Remplacement de ponceau Rang Sud-Est;

QUE le conseil municipal entérine toutes les démarches effectuées à cette fin par la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE la dépense de 4 669,00 $, plus les taxes applicables, soit autorisée et imputée aux postes budgétaires appropriés du projet.

Adoptée

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2026-06-164 **Autorisation de présenter une demande d'aide financière – Programme de restauration des traverses de cours d'eau 2026-2027**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts offre une aide financière dans le cadre du Programme de restauration des traverses de cours d'eau 2026-2027;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe projette des travaux d'amélioration de ses infrastructures municipales, comprenant notamment le remplacement de divers ponceaux situés sur le rang Sud-Est, notamment entre les numéros civiques 1210 et 1270;

ATTENDU QUE les travaux prévus comprennent entre autres l'enlèvement du ponceau existant, l'installation d'un nouveau ponceau en PEHD de 600 mm de diamètre, l'aménagement des extrémités, la réfection de la chaussée ainsi que les travaux connexes requis;

ATTENDU QUE ce projet vise à assurer la pérennité des infrastructures municipales et à améliorer la gestion des eaux de surface;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de restauration des traverses de cours d'eau 2026-2027 pour le projet de remplacement desdits ponceaux du rang Sud-Est;

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions du programme et à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à préparer, signer et transmettre tous les documents requis ainsi qu'à agir au nom de la Municipalité relativement à cette demande d'aide financière.

Adoptée

2026-06-165 **Autorisation à l'adjointe à la direction générale pour les vérifications d'antécédents judiciaires du personnel du camp de jour**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe offre annuellement un service de camp de jour destiné aux enfants de la municipalité;

ATTENDU QUE les employés du camp de jour sont appelés à travailler auprès d'une clientèle mineure et vulnérable;

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des participants aux activités du camp de jour;

ATTENDU QUE la vérification des antécédents judiciaires constitue une pratique reconnue permettant d'assurer la protection des enfants et de répondre aux exigences des assureurs et des organismes partenaires;

Projet

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise madame Mélanie Trépanier, adjointe à la direction générale de la Municipalité de Saint-Adelphe, à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir le consentement des employés du camp de jour pour la vérification de leurs antécédents judiciaires.

QUE madame Mélanie Trépanier soit autorisée à compléter, signer, transmettre et recevoir tout document requis dans le cadre de ces vérifications auprès des services policiers, organismes accrédités ou toute autre autorité compétente.

QUE madame Mélanie Trépanier soit également autorisée à transmettre les formulaires, renseignements et documents nécessaires aux autorités concernées afin de procéder à l'analyse des antécédents judiciaires des employés visés.

QUE toutes les informations recueillies dans le cadre de cette démarche soient traitées de façon confidentielle et conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Adoptée

VOIRIE

2026-06-166 **Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement**

ATTENDU QU'un événement fortuit est survenu le 11 mai 2026;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :

Considérant que des événements météorologiques exceptionnels, notamment la fonte rapide des neiges et des épisodes de pluies abondantes, ont accéléré la détérioration du ponceau et compromis la stabilité du talus routier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 75% des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

☐ l'estimation détaillée du coût des travaux;

☐ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

☒ le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de _____, appuyée par _____ , il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Adelphe autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Projet

Adoptée

GREFFE ET REGLEMENTATION

2026-06-167 **Constat d'une irrégularité procédurale et reprise de la procédure d'adoption du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'après vérification du dossier, il appert que les formalités de consultation publique prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'ont pas été réalisées avant son adoption;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la conformité de sa réglementation aux dispositions législatives applicables;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal constate l'irrégularité procédurale affectant le règlement numéro 2026-350 et entreprenne les démarches requises afin d'abroger celui-ci et de reprendre la procédure d'adoption conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

AVIS DE MOTION **Avis de motion et dépôt du projet de *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments***

Avis de motion est par les présentes donné par _____ qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption le *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

Ce règlement a pour objet d'établir des normes relatives à l'occupation, à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe.

Ce règlement prévoit également l'abrogation et le remplacement du *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* adopté le 9 mars 2026.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement est déposé séance tenante par la directrice générale et greffière-trésorière.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public conformément à la loi.

2026-06-168 **Adoption du *projet de règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments***

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

ATTENDU QU'après vérification du dossier, il a été constaté qu'une irrégularité procédurale est survenue lors du processus d'adoption de ce règlement, en ce que les formalités de consultation publique prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'ont pas été complétées avant son adoption;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la conformité de sa réglementation aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QUE le *règlement numéro 2026-358* vise à établir des normes relatives à l'occupation, à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe;

Projet

ATTENDU QUE le *règlement numéro 2026-358* prévoit l'abrogation et le remplacement du *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de *règlement numéro 2026-358* se tiendra le 13 juillet 2026 à 18 h 30, à la salle Victorine Veillette-Trépanier de l'hôtel de ville, conformément à l'avis public publié à cet effet;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE la lecture du projet de règlement est dispensée conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal adopte le projet de *règlement numéro 2026-358 abrogeant le règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*;

QUE ledit projet de règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la tenue de l'assemblée publique de consultation soit confirmée pour le 13 juillet 2026 à 18 h 30 conformément à l'avis public donné;

QUE les démarches requises pour la poursuite du processus d'adoption du règlement soient entreprises conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée

2026-06-169 **Présentation et adoption du *règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe***

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe détient les pouvoirs nécessaires notamment en vertu des articles 4, 62 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), lui permettant d'adopter des règlements en matière de sécurité, de salubrité, de nuisances et d'utilisation du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité agit également en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), notamment en matière de paix, ordre, bon gouvernement et bien-être général de la population;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) impose aux municipalités des obligations en matière de prévention des incendies et de protection des personnes et des biens;

ATTENDU QUE la tenue d'un événement spécial tel que le Festival Country de Saint-Adelphe entraîne une occupation accrue et temporaire du territoire;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la protection de la santé, de la sécurité et de l'intégrité physique des personnes ainsi que la protection des biens;

ATTENDU QU'il est opportun de prévoir des normes précises, opposables et exécutoires en matière d'occupation temporaire, d'installations, de sécurité incendie et de salubrité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Projet

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le *règlement numéro 2026-357 relatif à l'administration, à l'encadrement et à la sécurité du Festival Country de Saint-Adelphe* soit adopté;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

SERVICE INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

2026-06-170 **Mention d'honneur à des pompières et pompiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour leurs années de service**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe reconnaît l'importance du travail accompli par les membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour assurer la protection des citoyens, des biens et du territoire;

ATTENDU QUE les pompiers et pompières consacrent de nombreuses heures à la formation, à la prévention, aux interventions d'urgence et aux activités de sécurité civile, souvent en conciliant cet engagement avec leurs obligations professionnelles et familiales;

ATTENDU QUE ces distinctions témoignent de l'engagement, du dévouement et de la contribution exceptionnelle des récipiendaires envers leur communauté;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner cette reconnaissance et exprimer sa gratitude envers les membres honorés de la Régie des incendies du Centre-Mékinac;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par _____
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe adresse ses plus sincères félicitations aux membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac ayant reçu une mention d'honneur pour leurs années de service.

QUE le conseil municipal souligne particulièrement les personnes suivantes :

- **Stéphanie Boissinot**, récipiendaire de l'épinglette pour 5 années de service;
- **Lyna Mongrain**, récipiendaire de l'épinglette pour 5 années de service;
- **Jonathan Roberge**, récipiendaire de l'épinglette pour 20 années de service;

QUE le conseil municipal remercie ces pompières et pompiers pour leur engagement exemplaire, leur professionnalisme et leur contribution remarquable à la sécurité et au bien-être de la population de Saint-Adelphe.

QUE copie de la présente résolution leur soit transmise à titre de témoignage de reconnaissance de la Municipalité.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2026-06-171 **Appui au projet du Parc riverain de Saint-Adelphe dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

Projet

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite mettre en valeur son accès à la rivière et bonifier les infrastructures récréatives et de plein air offertes à sa population;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement du Parc riverain de Saint-Adelphe vise à créer un espace public sécuritaire, accessible et attrayant favorisant les activités de plein air, la détente, l'interprétation du milieu naturel et les rassemblements communautaires;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, au développement du tourisme local et régional ainsi qu'à la vitalité du milieu;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) permet de soutenir financièrement la réalisation d'infrastructures récréatives accessibles et durables;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par_____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe appuie le projet intitulé « Aménagement du Parc riverain de Saint-Adelphe » afin que celui-ci puisse bénéficier d'une aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe s'engage à maintenir l'accessibilité publique des infrastructures réalisées dans le cadre du projet et à en assurer l'entretien afin qu'elles demeurent accessibles à l'ensemble de la population.

Adoptée

2026-06-172 **Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe désire réaliser le projet « Aménagement du Parc riverain de Saint-Adelphe » afin d'améliorer l'offre d'infrastructures récréatives et de plein air sur son territoire;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation offre un soutien financier dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE la Municipalité considère ce projet comme prioritaire pour le développement de ses infrastructures de loisirs et pour l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par_____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la présentation du projet intitulé « Aménagement du Parc riverain de Saint-Adelphe » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

QUE la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, à assumer les coûts d'exploitation, d'entretien et de gestion des infrastructures réalisées, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE madame Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à agir au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe et à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière ainsi qu'à la réalisation du projet.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

Projet

Aucun point.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucun point.

GESTION DES EAUX

Aucun point.

AUTRES SUJETS

2026-06-173 **Acceptation d'un projet culturel présenté par Le Castelet du bout du rang dans le cadre des Journées de la culture 2026**

ATTENDU QUE le club de marionnettes mékinacois *Le Castelet du bout du rang* a soumis à la Municipalité de Saint-Adelphe une proposition de projet culturel dans le cadre de la 30e édition des Journées de la culture;

ATTENDU QUE ce projet, sous le thème « La culture fait du bien », vise à offrir gratuitement à la population une journée d'activités culturelles comprenant un spectacle de marionnettes, un atelier créatif et une exposition à la vieille caserne;

ATTENDU QUE les promoteures du projet, Mme Geneviève Cinq-Mars et Mme Julie Beauchemin, s'engagent à prendre en charge l'organisation des activités ainsi que les démarches de financement auprès de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QUE ce projet contribue à la vitalité culturelle de la municipalité et favorise l'accès à la culture pour l'ensemble des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par_____
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe accepte de collaborer à la réalisation du projet présenté par *Le Castelet du bout du rang* dans le cadre des Journées de la culture 2026;

QUE la Municipalité autorise la tenue des activités à la vieille caserne selon les modalités à convenir avec les organisatrices;

QUE la Municipalité confirme son appui au projet aux fins des demandes de subvention qui seront déposées auprès de la MRC de Mékinac et des autres organismes concernés.

Adoptée

SUIVI DES COMITÉS

Le comité Embellissement.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT :
FIN :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à _____.

_____ _____
Nathalie Poirier, Mairesse suppléante Julie Francoeur, Directrice générale

Projet

Projet